



Coopération Sud-Sud pour le développement

Distr. générale
23 mars 2012
Français
Original : anglais

Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

Dix-septième session

New York, 22-25 mai 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Examen des rapports de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la décision 16/2 adoptée par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à sa seizième session. Il couvre a) l'application des Directives pour l'examen des politiques et procédures concernant la coopération technique entre pays en développement; et b) les arrangements organisationnels, administratifs et financiers du Programme des Nations Unies pour le développement dans le domaine de la coopération Sud-Sud. Il souligne les mesures prises dans l'ensemble du système des Nations Unies pour répondre à la demande croissante des États Membres, qui ont besoin d'être appuyés dans leurs activités de coopération Sud-Sud et triangulaire. Il insiste toutefois sur la nécessité de renforcer la coordination et la cohérence de l'action des différentes institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies afin que les initiatives Sud-Sud soient aussi efficaces que possible.

* SSC/17/L.2.



I. Introduction

1. L'Organisation des Nations Unies est de plus en plus appelée par ses États Membres à appuyer la coopération entre les pays en développement, qui ne cessent de renforcer leurs liens pour le commerce, l'investissement, la coopération pour le développement et d'autres secteurs d'activité. À la conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud qui s'est tenue à Nairobi du 1^{er} au 3 décembre 2009 à l'occasion du trentième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement¹, les États Membres ont préconisé un appui renforcé à la coopération Sud-Sud et triangulaire, ainsi que prescrit dans des mandats antérieurs datant des années 70. Ils ont adopté dans la foulée le document final historique de Nairobi, entériné par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/222, par laquelle les États Membres sont convenus qu'il y avait lieu de revitaliser le système de développement des Nations Unies, ainsi que les programmes et politiques de coopération Sud-Sud et triangulaire, par des approches multipartites aux niveaux mondial, régional et national. Les États Membres ont insisté sur le rôle des institutions spécialisées et des commissions régionales des Nations Unies dans leur capacité à répondre aux besoins des pays en développement en matière d'élaboration de programmes, de renforcement des capacités nationales de développement et de mise en place des techniques, politiques et recherches correspondantes, et d'établir et soutenir les centres d'excellence Sud-Sud et les mécanismes et modalités d'intégration régionale et sous-régionale. Les États Membres ont encouragé les pays en développement à rapprocher leurs mécanismes de coordination nationaux de manière à améliorer la coopération Sud-Sud et triangulaire par le partage des connaissances et des bonnes pratiques, à concevoir leurs propres systèmes d'évaluation de la qualité et des résultats des programmes, et à améliorer la collecte de leurs données. Le document de Nairobi réaffirme par ailleurs la pertinence des directives révisées de 2003 pour l'examen des politiques et procédures concernant la coopération technique entre pays en développement (TCDC/13/3), qui fournissent aux organismes et institutions des Nations Unies des indications générales pour leurs activités d'appui à la coopération Sud-Sud. Elles donnent notamment des instructions concernant l'intégration de la composante de coopération Sud-Sud dans les politiques et procédures des institutions, les mécanismes de financement et la gestion des connaissances, l'établissement des rapports, la formation, la mise en place de réseaux et la désignation de coordonnateurs Sud-Sud.

2. En réponse, les organismes et institutions des Nations Unies ont redoublé d'efforts pour privilégier non plus les initiatives ponctuelles mais un soutien plus systématique de la coopération Sud-Sud et triangulaire. En témoignent notamment la place faite à l'élaboration de politiques, stratégies et programmes au service de la coopération Sud-Sud ainsi que la vague montante d'appuis à la concertation Sud-Sud qui s'introduit dans les activités de base de nombreuses institutions. De plus, l'utilisation accrue des mécanismes en ligne pour partager les connaissances et les données d'expérience et soutenir les réseaux professionnels et les centres d'excellence du Sud montre bien que le système des Nations Unies mesure parfaitement son avantage comparatif en matière de gestion des connaissances, en

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.78.II.A.11 et rectificatif), chap. I.

particulier dans l'optique du renforcement des capacités institutionnelles et humaines au niveau national. Les efforts Sud-Sud déployés par les pays en développement pour favoriser l'intégration régionale sont également mieux appuyés par l'ONU.

3. Si les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies parviennent beaucoup mieux à répondre aux attentes des États Membres et renforcent leur appui aux initiatives Sud-Sud, l'analyse de ces tendances fait apparaître quelques domaines qui pourraient produire de meilleurs résultats. L'un des points essentiels à améliorer concerne la cohérence et la coordination des organismes dans leur soutien des initiatives qui profitent à un grand nombre de pays en développement. Il faudrait par exemple favoriser les recherches conjointes au service de la formulation de politiques éclairées, la concertation interinstitutions pour la programmation, l'intensification des échanges et l'apprentissage croisé pour l'élaboration des programmes, stratégies et projets Sud-Sud, et l'inscription plus systématique de la coopération Sud-Sud dans les pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action ».

4. Le présent rapport examine les tendances de l'appui à la coopération Sud-Sud et triangulaire fourni par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies durant l'exercice biennal 2009-2011 en réponse à la décision 16/2 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud. Pour illustrer son propos, il donne un certain nombre d'exemples qui montrent comment les entités du système des Nations Unies répondent aux sollicitations de plus en plus nombreuses des États Membres qui veulent être soutenus dans leurs initiatives Sud-Sud.

II. Application des directives concernant la coopération Sud-Sud dans le système des Nations Unies pour le développement

5. Durant l'exercice 2009-2011, les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies ont redoublé d'efforts pour appliquer les diverses dispositions des directives révisées pour l'examen des politiques et procédures concernant la coopération technique entre pays en développement. À cet égard, le système des Nations Unies s'est imposé comme un puissant vecteur d'enrichissement des connaissances Sud-Sud. Ses entités ont par ailleurs défini des approches méthodiques normalisées centrées sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, en exploitant les acquis de la révolution informatique pour en faire un outil majeur de transformation et d'exécution au service des efforts de développement Sud-Sud. Elles ont notamment aidé les pays en développement à donner suite aux forums de concertation mondiaux, améliorer la collecte et l'analyse de leurs données, élaborer des politiques et des éléments de programmes spécifiques à la coopération Sud-Sud, avec en particulier des partenariats financiers et institutionnels pour des initiatives Sud-Sud, créer des réseaux de connaissances, des centres d'excellence, des portails et des sites Internet de diffusion des connaissances Sud-Sud.

A. Intégration de la coopération Sud-Sud dans les politiques et procédures

6. Face à la nécessité avérée d'avoir une orientation stratégique et un cadre opérationnel, beaucoup d'institutions spécialisées, fonds et programmes du système

des Nations Unies ont élaboré, actualisé et révisé leurs stratégies institutionnelles et leurs politiques en matière de coopération Sud-Sud, de manière à pouvoir améliorer systématiquement l'intégration de la coopération Sud-Sud dans leurs politiques et leurs programmes opérationnels, ce qui les a conduits à élaborer des directives opérationnelles détaillées définissant des « recettes » pragmatiques et des outils d'accompagnement pour intégrer des perspectives Sud-Sud dans la conception et l'exécution de leurs programmes, ainsi que demandé à la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.

7. Des efforts supplémentaires ont été faits pour intégrer la coopération Sud-Sud dans les grands documents d'orientation stratégique et de programmation des institutions, par exemple le Plan stratégique 2008-2011 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)². En vertu de ce plan, les activités du PNUD en faveur de la coopération Sud-Sud seront centrées sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles à contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, par le biais de solutions Sud-Sud et de partenariats mondiaux au service du développement. Qui plus est, le PNUD a mis à profit son rôle de chef de file du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) pour veiller à l'intégration d'indicateurs de la coopération Sud-Sud dans les processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) qui régit les activités des équipes de pays des Nations Unies dans les pays de programme. Le PNUD a également soutenu les travaux du Bureau de la coordination des activités de développement du GNUD pour la production d'une note d'orientation sur la coopération Sud-Sud au regard de l'efficacité de l'aide.

8. De même, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont formulé des stratégies et des orientations normatives spécifiques pour la coopération Sud-Sud. La stratégie du FNUAP consiste à intégrer systématiquement la coopération Sud-Sud dans l'ensemble de ses activités pour renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques, des programmes et des opérations. Les directives de l'UNICEF définissent l'approche et le cadre des diverses initiatives de coopération Sud-Sud dans le but de synthétiser et de mettre en évidence les enseignements tirés de l'expérience de l'organisation.

9. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a pour sa part produit deux documents stratégiques qui placent la coopération Sud-Sud au cœur de ses programmes et de ses opérations. Ils renvoient au modèle d'activité du Fonds, qui vise à appuyer les initiatives de coopération Sud-Sud, et notamment les initiatives régionales de renforcement des capacités. Cette orientation est illustrée par l'accord conclu par le FIDA avec le Marché commun du Sud (MERCOSUR) afin de favoriser le partage de l'information et les transferts de technologie vers l'Afrique (voir E/2011/112, par. 13). Le PNUE envisage lui aussi de mettre au point une trousse à outils méthodique applicable par étapes ainsi que des directives opérationnelles concernant l'intégration de la coopération Sud-Sud dans la conception et l'exécution des programmes et projets de renforcement des capacités. Ces instruments, qui devraient être opérationnels en 2012, ont été conçus pour accélérer l'intégration et la coordination de la coopération Sud-Sud, servir d'outils de référence à l'échelle de l'organisation de manière que ce type de coopération

² DP/2007/43. Le plan couvrait initialement la période 2008-2011; par sa décision 2009/9, le Conseil d'administration l'a prolongé jusqu'à 2012.

devienne un mécanisme indispensable pour atteindre les objectifs du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.

B. Diffusion et partage des connaissances : le rôle du système des Nations Unies

10. Les organismes des Nations Unies ont intensifié leurs recherches et leurs travaux d'analyse des interactions Sud-Sud de manière à mieux soutenir le dialogue mondial. Durant l'exercice biennal, le système des Nations Unies, dont les commissions régionales, ont démontré leur avantage comparatif pour ce qui est d'appuyer la coopération Sud-Sud et triangulaire ou encore d'organiser des manifestations, forums et conférences régionales et sous-régionales de haut niveau pour faciliter la concertation, la recherche de consensus et le suivi des engagements souscrits par diverses entités intergouvernementales en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire. On citera à titre d'exemple la réunion de haut niveau de l'UNICEF sur les droits de l'enfant dans la région Asie-Pacifique en 2010, qui a donné lieu à la Déclaration de Beijing sur la coopération Sud-Sud pour les droits de l'enfant dans la région Asie-Pacifique, et par laquelle les États se sont engagés à faire avancer les droits de près de 1,2 milliard d'enfants dans la région. Durant la même période, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont convoqué des réunions sur la coopération Sud-Sud dans leur régions respectives afin de débattre de diverses questions telles que le rôle de la coopération Sud-Sud en matière de handicap, les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui doit se tenir à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012, et la mise au point d'indicateurs sociaux et économiques de la coopération Sud-Sud. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ont également fait des recherches et des analyses qui ont enrichi les divers ateliers, forums et réunions d'experts de haut niveau organisés pour ménager des espaces de dialogue sur les questions essentielles de la coopération Sud-Sud. Il a notamment été question des services fournis par la CNUCED au Comité des participants du Système global de préférences commerciales, qui a conclu son troisième cycle de négociations en 2010 et a ouvert ainsi de nouvelles perspectives d'expansion et de diversification des échanges entre les pays participants.

11. Dans le cadre de leurs recherches et de leurs travaux d'analyse, les institutions spécialisées, fonds et programmes du système des Nations Unies ont produit une série de rapports marquants qui montrent la promesse croissante que représente la coopération Sud-Sud et triangulaire au service du développement durable et équitable des pays du Sud. En 2010, le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a publié, en collaboration avec le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du PNUD, un récapitulatif complet des programmes Sud-Sud intitulé *SIDS-SIDS Success Stories: An Innovative Partnership in South-South Cooperation*. En mai 2011, la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec l'Union africaine et la Banque africaine de développement, a publié une note de réflexion intitulée « *Harnessing South-South cooperation for financing development in Africa* ». Le document de la CNUCED intitulé *Rapport 2011 sur les pays les moins avancés : la contribution potentielle de la coopération Sud-Sud à un développement équitable et durable* a mis en lumière le rôle de cette coopération au service du

développement durable et sans exclusive des pays les moins avancés, tandis que son rapport intitulé *La coopération Sud-Sud : l'Afrique et les nouvelles formes de partenariat pour le développement* était centré sur les nouvelles possibilités offertes par la coopération Sud-Sud pour transformer les économies africaines. De même, le rapport intitulé *La coopération de l'Afrique avec les partenaires de développement nouveaux et émergents : options pour le développement de l'Afrique* publié par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique en mai 2011 préconise des stratégies de coopération plus vigoureuse entre l'Afrique et les partenaires émergents afin d'assurer le développement économique équitable du continent sur le long terme.

C. Des mécanismes de partenariat innovants pour appuyer la coopération Sud-Sud

12. Tout en créant des cadres d'orientation et de programmation qui institutionnalisent la coopération Sud-Sud dans leurs activités, les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies ont fait des efforts notables pour chercher des partenariats avec les grands fournisseurs de l'aide au développement Sud-Sud. Il s'agissait en l'occurrence essentiellement de lever des fonds pour soutenir le renforcement des capacités humaines et institutionnelles grâce à des transferts de connaissances et de compétences techniques et à la recherche de solutions de développement par les pays concernés.

13. Le PNUD a conclu un certain nombre de nouveaux partenariats stratégiques avec les principaux fournisseurs de l'aide au développement Sud-Sud. En 2010, il a signé un accord-cadre de partenariat avec le Gouvernement du Brésil ainsi qu'un mémorandum d'accord avec la Chine, l'un et l'autre axés sur la coopération Sud-Sud, afin d'approfondir ses relations avec ces deux pays. Une lettre d'intention a été signée avec le Gouvernement sud-africain la même année. En mars 2011, le PNUD a conclu un accord-cadre avec le Gouvernement turc afin de favoriser notamment les partenariats mondiaux pour le développement.

14. Les partenariats conclus entre l'Organisation internationale du Travail (OIT) et les Gouvernements de l'Afrique du Sud, du Brésil et de l'Inde pour promouvoir le programme pour un travail décent visent à soutenir les pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique et d'Asie qui s'emploient à promouvoir le travail décent et la justice sociale par des échanges de données d'expérience et de bonnes pratiques en matière de lutte contre la pauvreté et le travail des enfants, et en faveur de la protection sociale et de l'emploi des jeunes.

15. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a également conclu des alliances stratégiques avec des pays en développement pour faciliter la collaboration Sud-Sud, dont une avec le Gouvernement chinois en 2009, dotée d'un fonds d'affectation spéciale FAO-Chine de 30 millions de dollars par lequel la Chine continuera de fournir des experts, une assistance technique, des formations, des intrants et du matériel agricoles pour accompagner les programmes de sécurité alimentaire en Afrique et dans d'autres pays en développement. Cet arrangement s'ajoute aux accords tripartites signés par la FAO avec le Tchad et le Viet Nam en 2010 et avec la Chine, le Libéria et le Sénégal en 2011, et d'autres sont à l'étude pour l'Argentine, l'Indonésie et le Maroc.

16. De même l'UNESCO, en collaboration avec le Gouvernement de la Malaisie, a créé le Fonds d'affectation spéciale UNESCO-Malaisie afin d'intensifier la

coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation et des sciences, au profit plus précisément des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, et de soutenir son programme Priorité Afrique, initiative de stratégie intersectorielle et interdisciplinaire qui cherche à promouvoir notamment l'intégration régionale de l'Afrique.

17. Un autre type de mécanisme de financement Sud-Sud a été élaboré par le Programme alimentaire mondial (PAM), qui a utilisé la formule novatrice du couplage, à savoir des contributions en nature provenant des pays du Sud en contrepartie des contributions financières des pays donateurs et des autres fonds multilatéraux souples, pour couvrir ses dépenses de transport, de manutention et autres liées à ses opérations. Ce mécanisme a permis au PAM d'étendre ses opérations dans un certain nombre de pays du Sud en développement, puisque les financements Sud-Sud ont atteint 5 % des contributions, contre seulement 0,5 % de l'ensemble des contributions en 2007 et 2008.

D. Soutenir les centres d'excellence de la coopération Sud-Sud

18. Une autre pièce maîtresse du dispositif d'approche plus systématique de la coopération Sud-Sud concerne le travail d'appui institutionnel et de renforcement des capacités accompli par les entités des Nations Unies en vue de créer des réseaux et des centres d'excellence Sud-Sud et de renforcer ceux qui existent déjà, afin de répondre directement aux demandes faites par les États Membres dans le document final de Nairobi de 2009. Plusieurs centres d'excellence Sud-Sud ont ainsi été ouverts, agrandis et mis en réseau durant l'exercice considéré.

19. Les entités du système, dont la CNUCED, le PNUD, l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le PAM, ont eu un rôle déterminant dans cette entreprise de renforcement des institutions. Ainsi, le PNUD s'est beaucoup investi dans la création des centres et le renforcement de ceux qui existent déjà dans le monde, dans le but de faciliter l'échange des connaissances et des données d'expérience. On citera le Centre international de politiques pour une croissance inclusive au Brésil, le nouveau Centre international d'Istanbul pour le secteur privé et le développement et le Centre international pour le développement humain fondé en Inde en mars 2012. La CNUCED a continué de soutenir son réseau de centres d'excellence pour la formation des scientifiques et des technologues aux modalités de transfert des connaissances vers l'Afrique, tandis que l'ONUDI s'emploie à développer les centres de coopération Sud-Sud établis en Chine et en Inde pour promouvoir le développement industriel dans l'hémisphère Sud. L'UNESCO fait des plans pour lancer le Centre international de biotechnologie au Nigeria et le Centre international de la coopération Sud-Sud pour la science, la technologie et l'innovation à Kuala Lumpur, afin d'encourager l'activité scientifique dans les pays du Sud. De son côté, le PAM a établi le Centre d'excellence pour la lutte contre la faim en novembre 2011, en collaboration avec le Gouvernement du Brésil, ce qui a déjà permis de familiariser les représentants de 20 pays avec les programmes brésiliens d'alimentation scolaire durable.

20. Tout en poursuivant sa recherche de partenariats pour les questions Sud-Sud, le PNUD a continué d'intégrer la coopération Sud-Sud pour le renforcement des capacités dans ses programmes de pays durant l'exercice considéré. Plus de 700 activités de coopération Sud-Sud ont été déclarées en 2009 et 2010 par plus de 135 bureaux de pays, et le PNUD a axé ses efforts sur la gestion des connaissances et la

formulation de projets régionaux et sous-régionaux. Ces activités ont pris de multiples formes – voyages et tournées d'étude, ateliers, cours de formation, partage de compétences techniques, projets régionaux, initiatives conjointes et coopération technique. L'éventail des activités de coopération Sud-Sud mentionnées par les bureaux de pays du PNUD couvre des domaines aussi divers que la gouvernance, l'énergie et l'environnement, la planification du développement, la problématique hommes-femmes, la prévention des catastrophes et la gestion des crises, le VIH et le sida, la réduction de la pauvreté et l'administration publique.

E. Faciliter les réseaux et les maillages Sud-Sud

21. S'il a systématisé ses approches de la coopération Sud-Sud au cours de l'exercice biennal, le système des Nations Unies s'est en outre appuyé plus largement sur les technologies de l'information et des communications (TIC) et Internet pour aller de l'avant en utilisant les mécanismes Sud-Sud. Cette volonté l'a amené à soutenir la coopération Sud-Sud dans le domaine de la recherche, de la collecte et de la diffusion des données grâce à des plate-formes et portails Internet de gestion des connaissances.

22. L'exploitation des TIC a permis aux internautes d'échanger plus librement, de se connecter en plus grand nombre et d'accéder plus facilement à la documentation; elle a accéléré et élargi la diffusion des meilleures pratiques et des solutions de développement, à partir d'exemples trouvés auprès des institutions spécialisées, fonds et programmes du système, notamment le PNUD, le PNUE, l'UNICEF et le PAM. C'est ainsi que le PNUD a lancé son portail Internet du travail en équipe pour intensifier et amplifier les échanges au sein de son réseau mondial de spécialistes ainsi que son site Nutrinet qui réunit les gouvernements, les organisations internationales, les universités, les organisations non gouvernementales et les professionnels du développement d'Amérique latine et des Caraïbes dans le but de faciliter la diffusion des informations et des bonnes pratiques concernant les politiques et les programmes et de faire connaître les interventions efficaces dans le domaine de la nutrition. Dans la région Asie et Pacifique, l'UNICEF a lancé son partenariat d'excellence pour les enfants de la région du Pacifique afin de faciliter la diffusion d'informations actualisées sur les droits de l'enfant dans les îles du Pacifique et sur le développement, en direction des gouvernements, des ONG, des institutions universitaires et autres partenaires afin d'améliorer la survie, le développement et la protection des enfants dans la région. Le site Internet du PNUE propose des études de cas et des exemples de coopération Sud-Sud pour l'environnement, ainsi qu'un forum d'échange sur les techniques environnementales existantes, les spécialistes, les méthodologies et les outils disponibles, les directives, les possibilités de formation et les réseaux implantés dans les pays et régions du Sud.

III. Arrangements organisationnels, administratifs et financiers du Programme des Nations Unies pour le développement à l'appui de la coopération Sud-Sud

23. Dans le droit fil du Plan d'action de Buenos Aires, du document final de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et

de diverses autres décisions intergouvernementales qui font ressortir la nécessité de prévoir des arrangements institutionnels solides pour appuyer la coopération Sud-Sud dans le système des Nations Unies, le Groupe spécial du PNUD pour la coopération Sud-Sud a continué de s'acquitter de son mandat d'interlocuteur de référence et de coordonnateur de la coopération Sud-Sud pour l'ensemble du système des Nations Unies, à travers le quatrième Plan-cadre du PNUD pour la coopération Sud-Sud (2008-2011). Il est en effet chargé de faciliter les processus de concertation intergouvernementaux, relayer le partage des connaissances, promouvoir les mécanismes et les angles d'approche innovants de la coopération Sud-Sud, favoriser les partenariats sans exclusive et faire rapport sur les progrès accomplis par les États Membres et le système des Nations Unies en matière de coopération Sud-Sud.

24. Parallèlement à ses activités de concertation, de plaidoyer et de coordination à l'échelle du système, le Groupe spécial a fourni des appuis opérationnels aux États Membres et au système des Nations Unies, principalement grâce aux trois piliers de sa structure d'appui multilatéral à la coopération Sud-Sud, à savoir l'Académie mondiale du développement Sud-Sud, qui aide les partenaires à identifier ensemble, analyser et partager systématiquement les solutions du Sud pour le développement, l'Expo mondiale sur le développement Sud-Sud, manifestation annuelle qui permet aux partenaires de présenter régulièrement des solutions efficaces et généralisables pour le développement, et le Système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie, qui a fourni aux partenaires (du secteur privé notamment), l'occasion de recenser les solutions, de rapprocher l'offre et la demande et de collaborer pour appliquer les solutions à plus grande échelle, y compris en trouvant des options de financement.

A. Concertation, recherche et plaidoyer

25. Sur les deux années à l'examen, le Groupe spécial a continué de répondre à un nombre croissant de demandes de recherche et de services de coopération Sud-Sud. Il compte ainsi à son actif les rapports techniques du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud, présentés à la fois à l'Assemblée générale en plénière et dans le cadre de la Conférence de haut niveau de 2009 sur la coopération Sud-Sud. À côté de ses recherches techniques mises à la disposition de la Conférence, le Groupe spécial a également fourni l'appui fonctionnel et technique nécessaire à la manifestation ainsi que l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 64/1, au nom du Président de l'Assemblée générale et de l'Administrateur du PNUD, ce dernier en sa qualité de secrétaire général de la Conférence. Le document final de la Conférence énonce les principes fondateurs et les objectifs de la coopération Sud-Sud entre pays en développement, tout en appelant l'attention sur l'appui que doit lui fournir le système des Nations Unies. Le Groupe spécial y est invité à appuyer le resserrement des liens entre les institutions et les centres d'excellence ainsi qu'entre les groupes économiques régionaux et sous-régionaux, par le biais de son académie mondiale du développement Sud-Sud, de son expo mondiale sur le développement Sud-Sud et de son système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie.

26. Les divers éléments de connaissances et services produits et proposés par le Groupe spécial au cours de la période à l'examen, dont le *South Report*, ont permis d'infléchir les processus intergouvernementaux et interorganisations et le dialogue mondial sur les questions Sud-Sud et la coopération pour le développement.

En témoignent notamment l'inclusion de la coopération Sud-Sud dans les préparatifs et les débats du quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu à Busan (République de Corée) en 2011, dans le plan d'action pour le développement à compter de 2010 établi par le Groupe des Vingt, ainsi que dans la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en 2010. De plus, les rapports du Groupe spécial sont mentionnés dans des travaux de recherche extérieurs, par exemple ceux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Africa Progress Panel³. Le Groupe spécial pilote aussi la promotion de la Journée internationale des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, ce qui a eu pour effet de mieux faire connaître la contribution potentielle de la coopération Sud-Sud à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire.

27. En 2010, le Groupe spécial a été appelé à proposer des axes de réflexion au groupe d'experts chargé d'étudier le rapport du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, intitulé *La coopération de l'Afrique avec les partenaires de développement, nouveaux et émergents : options pour le développement de l'Afrique*. Il a coproduit avec la CNUCED le *Creative Economy Report 2010*, qui définit le contenu de l'économie de la création et explore son rôle dans le développement du Sud. Le Groupe spécial a par ailleurs parrainé des forums mondiaux de concertation sur la fiscalité pour le développement et sur l'utilité de la coopération Sud-Sud pour développer les capacités productives, dans le cadre de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. De plus, en application de la décision 16/1 adoptée par le Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud à sa seizième session, le Groupe spécial tient des consultations avec ses homologues interorganisations des Nations Unies et les États Membres au sujet de l'élaboration d'un projet de directives opérationnelles concernant la coopération Sud-Sud afin de mieux informer les entités du système des Nations Unies sur la façon de conduire leurs activités Sud-Sud, en vue de répondre aux besoins des États Membres aux niveaux national, régional et mondial (voir SSC/17/3).

28. Dans son rôle de facilitateur et coordonnateur de la coopération Sud-Sud à l'échelle du système des Nations Unies, le Groupe spécial a facilité le partage des données d'expérience et des bonnes pratiques de la coopération Sud-Sud entre les institutions spécialisées des Nations Unies en organisant quatre réunions interinstitutions durant la période à l'examen. La réunion des acteurs Sud-Sud organisée lors de l'Expo mondiale 2011 sur le développement Sud-Sud a attiré les représentants de plus de 14 institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies venus partager la contribution de leur institution respective à la coopération Sud-Sud. Pour faciliter davantage encore les échanges et le partage des meilleures pratiques, le Groupe spécial a lancé durant l'Expo un espace Internet baptisé « UN Entities Space », qui permet aux institutions partenaires de télécharger et partager leurs outils, instruments et stratégies de promotion de la coopération Sud-Sud.

29. Le Groupe spécial a aussi appuyé la coordination des politiques et du développement des États Membres et a contribué de manière décisive à la création d'un espace virtuel et physique qui permet aux représentants nationaux des agences de coopération et autres de partager les meilleures pratiques et les conclusions de la réunion annuelle des directeurs généraux organisée en marges des diverses expos.

³ OCDE, *Perspectives du développement mondial 2010 : le basculement de la richesse* (Paris, OCDE), et Africa Progress Panel, *Rapport 2011 sur les progrès en Afrique : le pouvoir de transformation des partenariats* (Genève, 2011).

Plus de 61 représentants de 30 pays et 68 représentants d'organisations internationales multipartites ont participé aux débats tenus à Rome en 2011 sur le thème intitulé « Des partenariats efficaces pour des solutions de développement innovantes ». Les discussions ont porté sur les meilleures pratiques en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire et sur les questions essentielles du développement, les partenariats public-privé, le renforcement des mécanismes financiers, le renforcement des capacités, les initiatives à plus grande échelle par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire, et le rôle qui doit être celui des organismes des Nations Unies. Les réunions des directeurs généraux sont parrainées conjointement par le Groupe spécial et l'Agence japonaise de coopération internationale; elles se tiennent chaque année depuis 2008, avec la participation de représentants de pays développés et en développement. Elles ont donné lieu au lancement de nouvelles initiatives, dont l'Espace virtuel des directeurs généraux parrainé par le Groupe spécial, qui facilite le travail en réseau et le partage des meilleures pratiques.

30. Au-delà des appuis qu'il dispense aux directeurs généraux nationaux, le Groupe spécial s'attache tout particulièrement à aider directement les pays du Sud qui souhaitent créer leurs propres groupes Sud-Sud, ouvrir des centres d'excellence et formuler des stratégies pour que les initiatives Sud-Sud concourent à la réalisation des objectifs de développement nationaux et régionaux⁴. Ce travail a pris plusieurs formes, par exemple des ateliers de formation pour plus de 70 coordonnateurs régionaux, des plans d'évaluation des besoins et des notes de réflexion visant à aider les pays à concevoir et élaborer leurs propres programmes de travail Sud-Sud, ainsi que des rencontres et des entretiens avec des représentants gouvernementaux. Il a débouché sur l'intégration de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans les PNUAD de six pays africains en développement.

B. Mobilisation des connaissances pour l'apprentissage mutuel

31. Durant l'exercice considéré, les praticiens du développement ont de nouveau insisté sur l'importance de la coopération Sud-Sud comme plate-forme de partage des connaissances et d'apprentissage mutuel. Pour capitaliser cette exigence croissante, le Groupe spécial a élargi ses services par le biais de l'Académie mondiale du développement Sud-Sud, en se chargeant non seulement d'identifier, de collecter et de diffuser les solutions et les meilleures pratiques du Sud, mais aussi de gérer le répertoire du Réseau d'information pour le développement.

32. L'Académie facilite l'identification de solutions pour le développement du Sud en indiquant les procédures à appliquer pour améliorer, référencer et cataloguer les solutions au moyen de méthodes rationalisées et d'outils en ligne. Elle offre ainsi un appui virtuel qui permet aux partenaires de référencer les solutions de développement, d'organiser des examens collégiaux, d'affiner leurs études de cas et de saisir la documentation des solutions dans la banque en ligne de l'Académie appelée centre des solutions. La base de données de ce centre contient 330 solutions de développement du Sud validées par des examens collégiaux, puisées pour l'essentiel dans les 19 volumes de la série de publications du Groupe spécial

⁴ Le Groupe spécial a proposé des conseils stratégiques au Gabon, au Kenya, au Rwanda et à la Sierra Leone pour les aider à mettre sur pied leurs programmes groupes et/ou programmes nationaux de coopération Sud-Sud. Il a également aidé l'Argentine à planifier la création d'un futur observatoire Sud-Sud.

intitulée *Sharing Innovative Experiences*. Les ateliers d'examen collégial ont intensifié les interactions et le partage des connaissances entre les communautés de praticiens. Ainsi, les dossiers constitués par le Groupe spécial et l'OIT sur l'expérience de 18 pays du Sud en matière de protection sociale minimale ont été largement mis à contribution pour établir le rapport publié par le Groupe consultatif de l'OIT en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé dans le cadre de l'Initiative pour un socle de protection sociale adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Un certain nombre d'instituts de développement thématiques ont été créés sous l'égide de l'Académie, spécialisés par exemple dans la gestion des hydrocarbures⁵ ou la fiscalité pour le développement, de même qu'une académie de développement Sud-Sud à participation communautaire.

33. L'une des composantes maîtresses de l'Académie est le système de répertoires du Groupe spécial (à savoir le Réseau d'information pour le développement), qui a permis de créer plus de 100 répertoires d'experts gérés par divers partenaires, dont les entités du système des Nations Unies et les agences de coopération nationales. Le système compte actuellement plus de 60 répertoires d'experts qui contiennent les coordonnées des spécialistes du développement des pays du Sud. Grâce à cet outil, quelque 4 586 experts sélectionnés peuvent être sollicités dans des domaines aussi divers que la gouvernance, la problématique hommes-femmes, le VIH/sida, l'évaluation, la pauvreté et l'environnement. Ils ont été choisis dans un réservoir de plus de 11 000 professionnels après examen de leur dossier.

34. Le Groupe spécial a poursuivi son travail de sélection et d'accompagnement des coordonnateurs nationaux de la coopération Sud-Sud issus des secteurs public et privé et de la société civile des trois groupes sous-régionaux couvrant au total 41 pays. À cette fin, il a élaboré une stratégie de communication multimédias comprenant la publication de bulletins en ligne mensuels et de magazines trimestriels et un site associé consacré aux solutions inventées par le Sud pour relever les défis du développement. Certains de ces vecteurs de communication ont trouvé un écho dans la presse internationale et ont continué d'élargir leur lectorat; ainsi, le premier numéro du magazine *Southern Innovator* a eu plus 5 000 lecteurs depuis juin 2011.

C. Innover pour démultiplier l'impact

35. L'Expo mondiale sur le développement Sud-Sud, deuxième des trois piliers de l'architecture du Groupe spécial, a présenté ces quatre dernières années plus de 300 solutions proposées par plus de 100 pays pour relever les défis persistants du développement. Créée pour répondre concrètement aux attentes des États Membres qui attendent des partenariats mieux ciblés sur les résultats, elle offre un espace pour mettre en corrélation les exigences du développement et des solutions validées. À l'Expo de 2011, plus de 100 partenariats et solutions conçus par des pays du Sud pour résoudre le problème de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition ont été présentés à Rome devant un auditoire de plus de 600 représentants d'entités partenaires – gouvernements, Organisation des Nations Unies, secteur privé, société

⁵ En collaboration avec l'Université Columbia, le Groupe spécial a lancé sa deuxième publication sur les enseignements à recueillir auprès des pays du Sud en matière de gestion durable du secteur du pétrole et du gaz, intitulée *Getting It Right: Lessons from the South in Managing Hydrocarbon Economies*, qui donne des directives et des recommandations pratiques sur un large éventail de questions relatives à la gestion des ressources pétrolières et gazières.

civile et universités. Les différents volets de l'Expo, à commencer par la table ronde des dirigeants à laquelle ont participé des pionniers célèbres du développement du Sud, les multiples forums d'échange et de partage de solutions techniques et la réunion annuelle des directeurs généraux des agences nationales de coopération pour le développement, offrent la possibilité de montrer le leadership intellectuel du Sud en matière de coopération pour le développement ainsi que la pertinence des solutions déjà adoptées dans les pays du Sud pour faire face aux problèmes de développement les plus pressants. L'une des solutions intéressantes présentées à l'Expo de 2010 pour surmonter les difficultés complexes que rencontre le Sud aujourd'hui a été le programme de coopération Sud-Sud pour le développement durable qui associe le Bénin, le Bhoutan et le Costa Rica. Mis en œuvre avec l'aide des Pays-Bas, il vise à faciliter le partage de technologies renouvelables peu coûteuses pour promouvoir les gains de productivité agricole et l'écoviability. Le partenariat entre la Fondation pour les Nations Unies et le Département d'État américain conclu en 2011 dans le cadre de l'Alliance mondiale pour des fourneaux propres a été considéré comme un atout pour sauver des vies, améliorer les conditions d'existence, autonomiser les femmes et combattre les effets du changement climatique grâce à la création d'un marché mondial prospère pour des solutions de cuisson ménagère non polluantes et efficaces.

36. L'Expo insiste sur la nécessité de former dans le système des Nations Unies les partenariats larges et efficaces nécessaires à sa tenue annuelle. Grâce à eux, les différents organismes peuvent en effet identifier les meilleures pratiques dans leur domaine d'activité et le périmètre de leur mandat, recourir à des formules de financement partagé et exercer un leadership intellectuel dans le segment de l'exposition qui les concerne. Alors que sa première édition, en 2008, ne comptait que trois organismes des Nations Unies, l'Expo annuelle regroupe aujourd'hui 18 institutions spécialisées qui contribuent activement à faire connaître les solutions de développement, y compris auprès des entités qui l'accueillent, à savoir la Banque mondiale en 2009, l'OIT en 2010 et la FAO en 2011.

37. Dans le cadre de l'effort général déployé pour tenir l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie, troisième pilier de la structure d'appui du Groupe spécial, a été plus que jamais mis à contribution pour démultiplier l'impact du développement. Il a ouvert 38 centres dans 36 pays en développement en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient – il en comptait 21 à la fin 2009. Ces centres contribuent à explorer les possibilités de partenariat entre secteurs privé et public dans les pays du Sud, facilitent la mise en corrélation de la demande et de l'offre de technologies du Sud, d'actifs et de financement dans un environnement sûr. Il s'agit maintenant de porter le nombre de pays bénéficiaires du Système au-delà du chiffre initial de 72 États Membres comptant un centre à l'intérieur de leurs frontières. En 2011, le Système avait déjà enregistré 1 408 nouveaux projets, jumelé 516 projets et supervisé 156 transactions. Pour l'une d'entre elles, relevant de son guichet d'échanges Changement climatique et technologies énergétiques non polluantes, il a pu compenser les émissions de gaz à effet de serre produites à la fois par la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud) du 28 novembre au 9 décembre 2011, et par le Pavillon des Nations Unies de l'exposition internationale de Shanghai en 2010.

38. Le Groupe spécial participe par ailleurs en première ligne à l'action engagée pour encourager de nouvelles formes de partenariat au service du développement,

notamment en soutenant le Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero pour la coopération Sud-Sud, le dispositif Inde, Brésil et Afrique du Sud pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim (Fonds IBSA) et le dispositif/programme de renforcement des capacités de réduction de la pauvreté à travers la coopération Sud-Sud et triangulaire dans les domaines de l'éducation, des sciences et des techniques, nouvellement établi en République de Corée. Avec plus de 14 projets et activités dans 11 pays et territoires, dont 5 pays comptant parmi les moins avancés, le Fonds IBSA inaugure un nouveau type d'aide multilatérale Sud-Sud au développement, axée sur l'appropriation nationale, l'utilisation des capacités nationales et les partenariats avec les entités du système des Nations Unies et la société civile pour renforcer les effets des activités de développement sur le bien-être de l'humanité. Le Groupe spécial, qui gère le Fonds, a constaté que le nombre total des projets, qui vont de la sécurité alimentaire à la création d'emplois et de l'électrification des villages à la gestion des déchets, augmentait considérablement grâce à son offre de services de gestion et d'assistance pour l'institutionnalisation plus poussée du fonds et de ses procédures. Le nouveau fonds est parrainé par la République de Corée; il a été conçu pour partager l'expérience et le savoir-faire coréens dans le domaine du développement, de l'éducation, des sciences et des techniques avec les pays en développement, et pour faciliter l'apprentissage mutuel entre pays en développement. Le China Global South-South Development Centre a été établi en 2009 par le Gouvernement chinois et le Groupe spécial grâce aux contributions de la Chine au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Ce centre soutient le vaste réseau de centres d'excellence de la Chine et l'aide à mieux aider les pays les moins avancés. Durant ses premières années d'existence, il a promu les échanges avec le Kenya et le Rwanda dans le domaine de la technologie laitière, appuyé le sixième forum international chinois des nouvelles énergies consacré aux énergies solaire et éolienne, qui a réuni des participants de 16 pays du Sud, et a créé un projet expérimental sino-kenyan de système solaire photovoltaïque et d'eau chaude solaire dont bénéficient 300 ménages au Kenya.

39. Le Groupe spécial participe à la conception et à la mise à l'essai de projets Sud-Sud innovants, selon une formule de coûts partagés avec le Japon. Les projets concernent la sécurité alimentaire, la gestion des risques de catastrophe et le développement du secteur privé. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, des projets ont été lancés pour améliorer les semences de riz et accroître la production rizicole au Libéria en utilisant le cultivar dit « nouveau riz pour l'Afrique ». La coopération avec les petits États insulaires en développement du Pacifique et des Caraïbes dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe et du changement climatique s'est traduite par un dialogue soutenu et des partenariats systématiques entre les institutions des régions. Pour renforcer le développement des petites et moyennes entreprises en Asie dans le cadre de l'initiative Technonet Asia, le projet a invité les participants de 16 pays de la région à partager leurs connaissances et à travailler en réseau. En marge de ces efforts, le Groupe spécial recherche et enregistre activement les meilleures pratiques en matière de coopération triangulaire.

D. Appui administratif et financier

40. Le PNUD continue d'assurer une grande partie du financement du Groupe spécial, y compris pour le personnel et le budget ordinaire, afin que ce dernier puisse s'acquitter de ses fonctions et assurer le secrétariat du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, organiser la Journée annuelle des Nations Unies pour

la coopération Sud-Sud, appuyer la coopération régionale et interrégionale Sud-Sud par le biais des centres de services régionaux de Bangkok et de Johannesburg et proposer des services de concertation et autres au système des Nations Unies grâce à sa structure à trois piliers. Le PNUD avait initialement inscrit 4,5 millions de dollars par an à son budget ordinaire au titre du quatrième Cadre de coopération Sud-Sud. Mais les coupures budgétaires généralisées opérées en 2011 face à la diminution des contributions des donateurs pour cause de crise financière mondiale ont réduit ce montant à 3,76 millions de dollars. Le Groupe spécial a tout de même réussi à mobiliser 18,2 millions de dollars au titre de ses autres ressources pour l'exercice 2009-2011. Outre les ressources de base spécifiquement allouées par le biais du Groupe spécial, le PNUD a continué d'intégrer et donc de financer la coopération Sud-Sud dans ses activités et programmes conduits au siège, dans les régions et les bureaux de pays.

Ressources de base et autres ressources, 2009-2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Fonds | Recettes | | | Total |
|----------------------------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| | 2009 | 2010 | 2011 | |
| Ressources de base | 4 500,0 | 4 500,0 | 3 760,0 | 12 760,0 |
| Coûts partagés | 280,1 | 1 061,0 | 32,1 | 1 373,2 |
| Fonds IBSA | 3 000,0 | 3 000,0 | 3 128,8 | 9 128,8 |
| Fonds d'affectation spéciale | 1 689,4 | 3 708,5 | 1 871,7 | 7 269,6 |
| Perez Guerrera | 179,6 | 89,8 | 104,1 | 373,5 |
| Total, ressources de base | 4 500 | 4 500,0 | 3 760,0 | 12 760,0 |
| Total, autres ressources | 5 149,2 | 7 859,3 | 5 136,6 | 18 145,1 |
| Total | 9 649,2 | 12 359,3 | 8 896,6 | 30 905,1 |

IV. Conclusions et recommandations

41. Un certain nombre d'examen récents confirment que les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies commencent à intégrer la coopération Sud-Sud dans leurs politiques et leurs programmes, conformément aux dispositions des Directives révisées pour l'examen des politiques et procédures concernant la coopération technique entre pays en développement (TCDC/13/3). L'inscription prioritaire du partage et de la gestion des connaissances dans les stratégies et les programmes de développement Sud-Sud mis en œuvre par les entités du système des Nations Unies progresse au même rythme. De plus, les différents organismes cherchent à développer les échanges Sud-Sud en choisissant des approches plus innovantes pour la mobilisation des ressources, la mise en réseau, la création et le renforcement des centres d'excellence du Sud, comme il leur est expressément demandé dans le document final de Nairobi. Le rapport montre aussi l'appui à la coopération Sud-Sud fourni par le Groupe spécial aux États Membres et au système des Nations Unies dans ces mêmes trois domaines que sont l'appui aux politiques, le partage des connaissances et l'élargissement.

42. Le PNUD a donc réussi à intégrer la coopération Sud-Sud aussi bien dans son Plan stratégique 2008-2011 que dans ses programmes mondiaux, régionaux et de pays, et il a en outre donné au Groupe spécial l'espace et les moyens nécessaires pour s'acquitter des fonctions qui lui étaient assignées. En conséquence, le Groupe a pu fournir aux entités du système des Nations Unies, aux États Membres, aux acteurs du secteur privé et aux ONG de développement les espaces et les structures d'appui dont ils avaient besoin pour forger des partenariats de coopération Sud-Sud et triangulaire afin de partager les solutions efficaces et généralisables qui servent la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire.

43. Si des progrès importants ont été faits quant au rapprochement des programmes, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies dans le cadre d'une approche mieux coordonnée et plus cohérente de la coopération Sud-Sud, des améliorations restent souhaitables, comme l'a relevé le Corps commun d'inspection dans son rapport sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2011/3). Les stratégies, politiques de programmation et outils d'orientation élaborés récemment sont des instruments précieux qui peuvent et doivent guider et inspirer la mise au point d'outils similaires dans toutes les entités des Nations Unies. Il faut toutefois faire des efforts supplémentaires pour intensifier la collaboration interinstitutions dans le cadre de la mise au point d'outils d'orientation et de programmation adaptés à chaque entité, en faisant fond sur les colloques interinstitutions organisés par le Groupe spécial à l'intention des coordonnateurs de la coopération Sud-Sud. Ces précieuses rencontres offrent l'occasion d'améliorer la coordination et la cohérence de l'appui fourni aux États Membres dans leurs efforts de coopération Sud-Sud. En l'occurrence, les programmes, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies devraient appuyer ces échanges en leur consacrant davantage de temps et de ressources et promouvoir notamment l'utilisation du nouvel espace en ligne Stakeholders Workspace, qui offre des possibilités d'interactions virtuelles plus riches et propose une banque de données regroupant les différentes stratégies, politiques, bonnes pratiques et outils d'orientation des entités du système des Nations Unies en matière de coopération Sud-Sud, dans une perspective d'apprentissage croisé et d'amplification à l'échelle du système.

44. La multiplication des programmes et activités de coopération Sud-Sud dans tout le système des Nations Unies, dont fait état le rapport, fait ressortir la nécessité de passer d'une modalité de communication de l'information fragmentée et ponctuelle à des mécanismes d'établissement de rapports plus systématiques, normalisés et élargis. La nécessité de disposer de données et d'analyses de meilleure qualité est tout aussi évidente compte tenu du rôle que jouent ces informations dans les processus de prise de décisions des États Membres. Plus précisément, lors de la planification, de la programmation, du compte rendu et du suivi des activités de coopération Sud-Sud, les organismes du système des Nations Unies, dont les commissions régionales, devraient réfléchir aux mesures porteuses et aux indicateurs de résultats préconisés dans les directives opérationnelles concernant la coopération Sud-Sud (SSC/17/3) formulées en réponse à la décision 16/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud.

45. La nécessité croissante de travailler en partenariat avec les pays en développement pour créer et/ou renforcer les centres d'excellence du Sud, notamment à la lumière de leurs liens régionaux, témoigne de la pertinence du document final de Nairobi pour les travaux des organismes et institutions des Nations Unies. À l'heure où la masse des ressources intellectuelles présente dans

tout le Sud ne cesse de croître, il importe de multiplier les possibilités de diffuser ces savoir-faire et cette sagesse dans un cadre multilatéral, ce qui ne fait qu'accentuer le rôle du système des Nations Unies. Il faut identifier, consigner, collecter et diffuser les connaissances spécialisées, les solutions de développement et les meilleures pratiques du Sud pour pouvoir démultiplier les effets de la coopération Sud-Sud au service du développement, et les moyens multilatéraux sont les mieux adaptés pour cet exercice.

46. La place faite aux cybercommunications et aux forums virtuels est encourageante, en termes notamment de réduction des coûts dans un contexte de diminution des ressources. Pourtant, la rencontre de l'autre, le contact direct au sens le plus classique du terme, a une signification particulière pour les peuples du Sud. Les États Membres devraient saisir l'occasion qui leur est offerte d'encourager le système des Nations Unies à ne pas sacrifier les rencontres directes sur l'autel de l'efficacité, car l'efficacité risque en définitive de ne pas être au rendez-vous en l'absence du contexte approprié fourni par les rencontres directes entre les interlocuteurs.

47. De plus, alors que les demandes d'appui aux interactions Sud-Sud se multiplient, des inquiétudes subsistent quant à la disponibilité des fonds requis pour ces activités, d'autant qu'ils sont rarement inscrits dans les budgets convenus entre le système des Nations Unies et les pays de programme. C'est pourquoi, au moment de l'établissement des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et autres schémas de programmes et d'accords, les États Membres et les partenaires du système des Nations Unies pourraient choisir d'inscrire la coopération Sud-Sud dans les cadres convenus et prévoir une ou des lignes budgétaires pour financer les projets et programmes, notamment ceux qui ont une portée et un impact transfrontières. Il faudra peut-être pour ce faire intensifier les négociations régionales, mais compte tenu des engagements contenus dans le document final de Nairobi au sujet de l'appui du système des Nations Unies aux mécanismes de coordination régionaux, cette proposition devrait prévoir les moyens d'entrée appropriés pour que ces institutions participent aux initiatives de développement régionales qui sont alignées avec les cadres et programmes existants négociés.